

# Commune de Massat

## Équipements sportifs et de loisir



Étude suivie par :  
Corinne TRIAY  
Chargée d'études en  
architecture et urbanisme  
septembre 2021



09

Ariège

**c|a.u.e**

Conseil d'architecture, d'urbanisme  
et de l'environnement

Organisme départemental  
de conseil et d'information,

le CAUE accompagne vos projets de construction,  
de rénovation et d'aménagement.

Les conseils d'Architecture, d'Urbanisme et  
de l'Environnement sont des organismes de  
sensibilisation, d'information et de conseil  
ouverts gratuitement à tous.

Instaurés par la loi sur l'architecture du 3 janvier  
1977 pour promouvoir la qualité du cadre de vie,  
ils sont mis en place dans les départements à  
l'initiative des Conseils généraux.

Associations loi 1901 gérées par un conseil  
d'administration, les CAUE ne sont ni des  
bureaux d'étude, ni des maîtres d'oeuvre. Ils  
n'assurent pas de maîtrise d'oeuvre

2



## Le CAUE de l'Ariège, une équipe pour...

### Accompagner

les collectivités locales dans leurs choix en  
matière d'urbanisme, d'aménagement et de  
développement.

### Encadrer

les porteurs de projets spécifiques  
en collaboration avec les organismes  
concernés : **hébergements touristiques,  
équipements culturels, bâtiments  
agricoles, commerces, petit patrimoine...**

### Conseiller

les particuliers sur le choix d'un terrain, sur  
tout projet de construction et de rénovation,  
en site urbain ou rural.

**Rendez-vous gratuit avec un  
architecte du CAUE, le plus en amont  
possible du projet.**

### Éveiller

les enfants à la notion d'architecture,  
d'espace, de paysage et d'environnement.  
Interventions en milieu scolaire :  
**primaire, collège, lycée.**

### Le CAUE acteur local du cadre de vie

développer la connaissance de notre  
environnement, de notre patrimoine et  
de nos paysages par des **publications,  
expositions, conférences.**

### Sommaire

Présentation	p 3
Site de la Calquère	p 4
Site du Pouech	p 5
Propositions :	
• Site de la Calquère	p 6
• Site du Pouech	p 8
Bilan	p 13

# Présentation

Ce dossier présente les éléments vus avec la commune de Massat concernant son projet d'aménagement d'équipements sportifs.

Si nécessaire, chaque point pourra être approfondi par la suite dans le cadre d'une étude plus spécifique.

L'objectif de ce dossier est de définir les priorités et démarches à suivre pour la réalisation des projets communaux.

## Contexte

La commune de Massat mène une réflexion sur ses équipements sportifs, à aménager ou à créer.

### Deux sites sont repérés :

- La Calquère, à l'entrée Nord du village,
- Le Pouech, proche des équipements scolaires.

**Le site du Pouech** accueille actuellement un terrain de tennis inutilisé (1), une ancienne piste de hockey sur roulette (2) qui va être démolie pour laisser place à une halle, des sanitaires publics (3), un terrain de pétanque (4), et, plus proche de la crèche, une aire de jeux pour enfants de 3/6 ans et un kiosque (5).

**Sur le site de la Calquère** se trouve un terrain de foot (6) dont les dimensions ne sont pas aux normes, ce qui ne permet pas de créer un club localement. De plus il n'y a ni vestiaires ni sanitaires.

### Les besoins identifiés sont les suivants :

#### Zone de la Calquère

- Installation d'un Pumptrack (parcours en boucle fermée, destiné aux VTT, BMX, skateboards et trottinettes, constitué de plusieurs bosses consécutives et de virages relevés).
- Aménagement du terrain de foot pour avoir un équipement aux normes (dimensions, sanitaires et vestiaires) permettant de créer un club de foot.



Les numéros sur la photo correspondent à ceux du texte

#### Zone du Pouech

- Remise en état du kiosque et du jardin public attenant,
- Mise en place de jeux pour les 6/10 ans en complément des jeux existants,
- Mise en place de bancs/tables ou création d'un petit théâtre de verdure,
- Amélioration du terrain de pétanque,
- Création d'un terrain type city stade à la place du terrain de tennis,
- Mise aux normes accessibilité des sanitaires,
- Reconfiguration du parking de l'esplanade.

# Site de la Calquère : état des lieux photographique



4

Terrain libre

Station de relevage

Terrain foot

# Site du Pouech : état des lieux photographique



Boulodrome



Kiosque



Sanitaires



Stationnements



Poubelles



Ancien terrain de hockey



Ancien terrain de tennis

# Propositions

La question de l'implantation du terrain city stade et du Pumptrack se pose entre les deux sites d'aménagement prévus (Pouech et Calquère).

Après visite sur site, le choix d'installer le city stade sur la zone du Pouech semble le plus pertinent du fait de la proximité des écoles et des aires de jeux d'enfants. Le terrain de Pumptrack, pourrait, quant à lui, être positionné à la Calquère, avec le stade de foot.

## Site de la Calquère

### Constat

Le terrain de foot actuel ne répond à aucune norme en termes de forme et de dimensions, ce qui ne permet pas de créer un club de foot et d'accueillir des rencontres sportives. L'objectif sur cette zone est de pouvoir implanter un terrain de foot aux normes, un vestiaire, une zone de stationnement et un pumptrack. Si possible, il faudrait garder une réserve foncière pour l'implantation d'un éventuel autre équipement sportif ouvert.

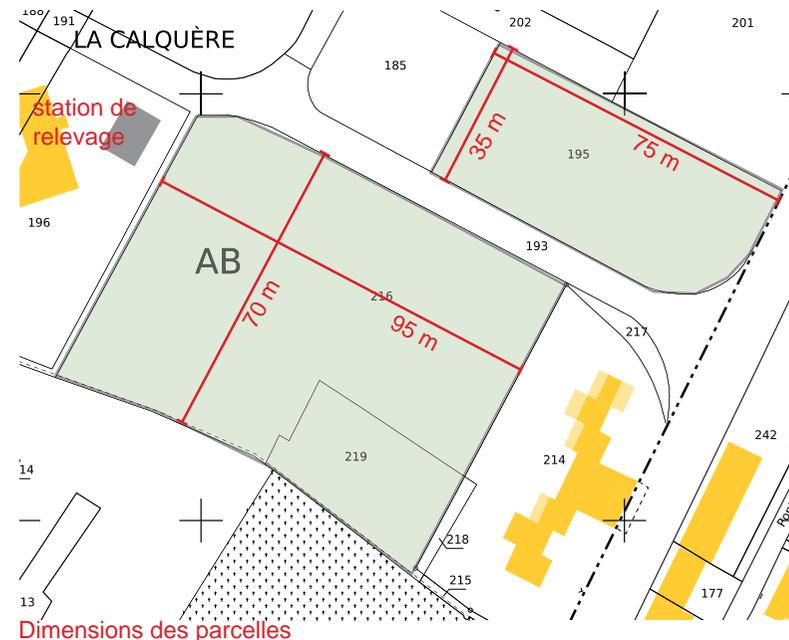
Rappel : une station de relevage se situe à l'angle Nord de la parcelle 216. Elle devra être prise en compte dans l'aménagement.

### Pumptrack

A la différence des skateparks, essentiellement destinés à la pratique du skateboard, les pumptracks, permettent d'avoir un large panel d'utilisateurs d'engins à roues et à roulettes. Actuellement il n'y a pas de normes pour les Pumptrack (l'AFNOR y travaille).

D'un point de vue dimensionnel, il est possible d'aménager un pumptrack à partir de 350 m<sup>2</sup> de surface. Toutefois, il faut plutôt prévoir 1200 m<sup>2</sup> pour avoir un parcours varié, parsemés de bosses et virages, avec plusieurs «niveaux», donc touchant plusieurs publics.

Coté budget, un site en enrobé coûte généralement entre 70 et 100 € le m<sup>2</sup>, en fonction de la nature du terrain, des travaux de terrassement à réaliser, mais aussi de l'aménagement paysager envisagé aux abords de la piste. Il est à noter qu'une fois l'investissement réalisé, aucun coût de fonctionnement n'est à prévoir, si ce n'est l'entretien habituel de l'espace public.



Exemples de Pumptrack ;

- 1 - Megève (74) : 600m<sup>2</sup> - 2 boucles de 15 mètres
- 2 - Villard-de-Lens (38) : 1200m<sup>2</sup> et 3 circuits de difficultés croissante (société Bike Solutions)
- 3 - Loudenvielle (65) : 1200m<sup>2</sup> et 250 m de piste en enrobé (société Bike Solutions)

# Propositions

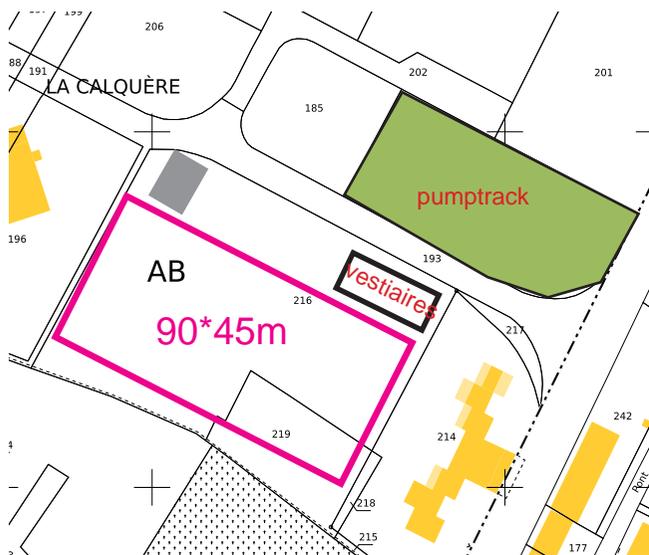
## Terrain de foot

Les dimensions d'un terrain de foot varient en fonction du nombre de joueurs (11, 8 ou 5).

Les schémas suivant présentent l'emprise au sol nécessaire aux terrains selon le nombre de joueurs (pour rappel un terrain de foot est toujours rectangulaire) :

**Foot à 11** : caractéristiques définie par la loi 1 du football :

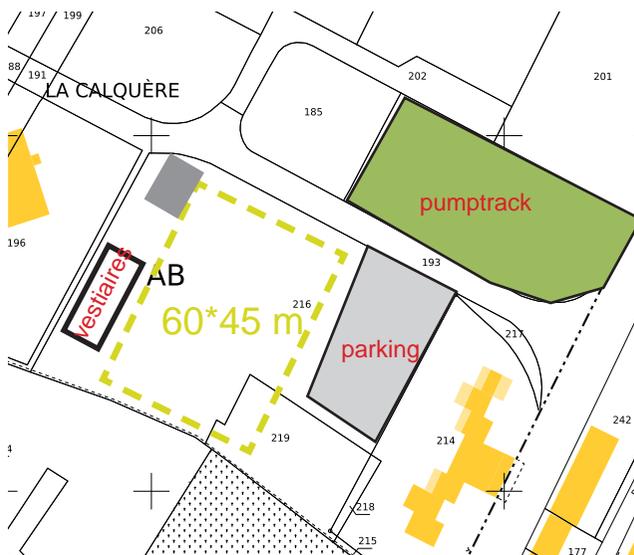
- longueur comprise entre 90 et 120 mètres, largeur comprise entre 45 et 90 mètres.



- Si le choix d'un **terrain pour 11 joueurs** est fait, il n'y a qu'une seule possibilité d'implantation sur les parcelles 216 et 219. Le pumtrack devra alors être installé sur la parcelle 195. Toutefois, il va être compliqué d'envisager du stationnement sans l'acquisition des parcelles 185 et 206.
- Il ne peut pas y avoir de réserve foncière pour un autre équipement.

**Foot à 8** :

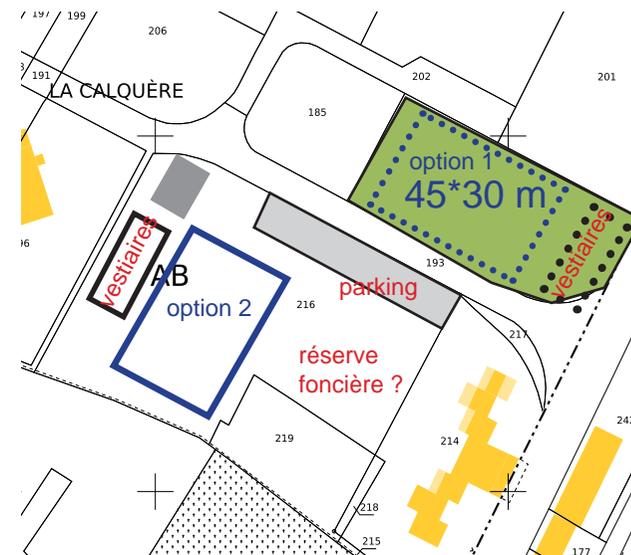
- longueur 60 à 70 mètres, largeur : 45 à 55 mètres (tolérance de 3 mètres de plus ou de moins).



- Pour l'option de **foot à 8 joueurs**, le terrain devra être implanté sur les parcelles 216 et 219. Cela libère une partie du terrain pour installer une zone de stationnement. Le pumtrack devra être créé sur la parcelle 195.
- Il ne peut pas y avoir de réserve foncière pour un autre équipement.

**Foot à 5** (notamment pratiqué par les plus jeunes licenciés) :

- longueur comprise entre 30 et 45 mètres, largeur 20 à 30 mètres.



- Pour le foot à 5** :
- option 1 : le terrain de foot et le vestiaire sont installés sur la parcelle n°195 et les parcelles 216 et 219 sont réservées au pumtrack, au stationnement et à la réserve foncière,
- option 2 : le terrain de foot et le vestiaire sont aménagés sur la parcelle 216 et le pumtrack sur la parcelle 195.
- Toutefois**, le foot à 5 est plutôt réservé aux jeunes licenciés et limite les possibilités de rencontres pour les plus âgés.

# Propositions

## Site du Pouech

L'implantation du city stade sur l'ancien terrain de tennis permettrait d'avoir un équipement sportif dans un secteur proche de l'école. Il pourrait ainsi être utilisé par les enseignants pour les activités sportives scolaires.

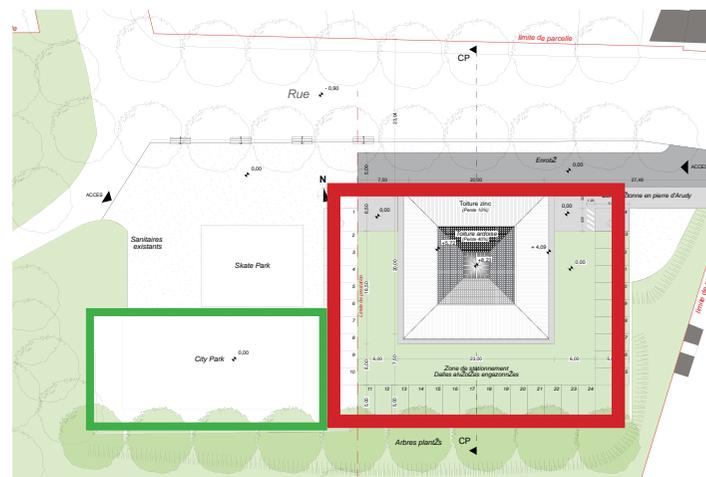
Le terrain de tennis est situé à environ 1.50 m au dessus de l'esplanade. La nature du sol reste à définir : une étude de sol permettra d'identifier sa nature (sol naturel ou remblai ?). Il couvre une surface d'environ 610 m<sup>2</sup> (36\*17m), ce qui est suffisant pour installer un city stade qui nécessite en moyenne une plateforme de 12\*24 m.

Concernant le socle, un choix est à faire pour étudier son maintien ou sa suppression :

- **Accès** : pour rappel, le city stade devra être accessible aux personnes en situation de handicap dont les personnes à mobilité réduite (PMR) : si le « socle » est conservé, un accès PMR devra être créé (une rampe d'accès doit avoir une pente inférieure ou égale à 5%, avec des paliers de repos, soit une longueur de rampe d'accès de 30 m pour monter les 1.50 m de dénivelées + paliers. Emprise simulée en gris sur la vue aérienne). Des places de stationnement réservées PMR avec un cheminement balisé devront être implantées à proximité.
- **Techniquement**, une rencontre avec une entreprise spécialisée dans l'installation de ces équipements est indispensable pour définir si le sol actuel peut accueillir un city-stade.
- **Intégration** : une réflexion sur l'insertion de cet équipement par rapport à la future halle est à mener. En effet, le projet de halle qui jouxte cet emplacement va se situer au niveau de la place, soit 1.50 m en dessous du socle. Si celui-ci est conservé, le city stade va surplomber la halle, ne mettant pas cette dernière en valeur.



Vue aérienne du site



Projet de halle



# Propositions

## Autres projets sur le site du Pouech

Les **containers** d'apport volontaire de déchets pourraient être déplacés sur un autre lieu afin de permettre un accès aisé au city stade. La possibilité de containers enterrés devra être étudiée avec le SICTOM du Couserans.

Les **sanitaires** devront être remis aux normes d'accessibilité PMR.



Le **boulodrome** est situé sous les platanes, le long du mail d'arbres menant à la crèche. **Dans le cadre d'une réorganisation des espaces**, celui-ci pourrait être aménagé devant le city stade, plus proche des sanitaires et de la halle. Cela permettrait de libérer totalement l'allée de platanes pour réorganiser le stationnement au niveau des équipements.

Le **boulodrome** devra être réaménagé avec des bordures en bois et un sol en stabilisé.



Exemples de city stade :

- 1 - Dompierre-sur-Yon (85) Agence Talpa - paysagiste
- 2 - Reignac (37)
- 3 - Pau (64)

4- Boulodrome en stabilisé avec bordures bois.



# Propositions

## Jeux d'enfants

Devant la crèche se trouve une aire de jeux d'enfants pour les tout petits (3/6 ans).

Afin de compléter l'offre pour des enfants plus grands (6/10 ans) de nouveaux jeux pourraient être installés, en utilisant la partie pentue du terrain.

Les jeux pourraient être en bois, réalisés sur mesure selon une thématique à définir avec les enfants de l'école par exemple.



## Kiosque

Sur la partie haute de l'aire de jeux se trouve un kiosque, entouré de divers aménagements en pierre (petits caniveaux, murets, escaliers...) et agrémenté de plantations variées très intéressantes, mais qui manquent d'entretien. Un travail sur la remise en état du kiosque est déjà envisagé (charpente et toiture). Le sol et le mobilier devront aussi être retravaillés.

Pour les abords, un travail sur les murets en pierre, le pavage et la végétation doit être mené pour revaloriser ce lieu très agréable.

La commune pourra se rapprocher du PNR dans le cadre de ses divers appels à projets pour réaliser un étude plus poussée et trouver des financements.



La crèche, les jeux existants et à gauche le terrain possible pour l'implantation de nouveaux jeux.

Aires de jeux thématiques (exemple de la libellule <https://www.david-steinfeld.com/accueil-1-fr.htm>)

Le kiosque et ses abords à aménager et valoriser



# Propositions

## Théâtre de verdure

Dans la continuité du jardin autour du kiosque, il est possible d'envisager la poursuite des murets en pierre pour créer des assises qui permettraient de s'asseoir à l'ombre. Ils peuvent être organisés pour servir de gradins à un petit théâtre de verdure. La gestion des plantations autour du kiosque permettrait de le relier visuellement au théâtre de verdure et de le rendre moins «confidentiel» et donc plus utilisé une fois rénové.



Théâtre de verdure à Grenoble

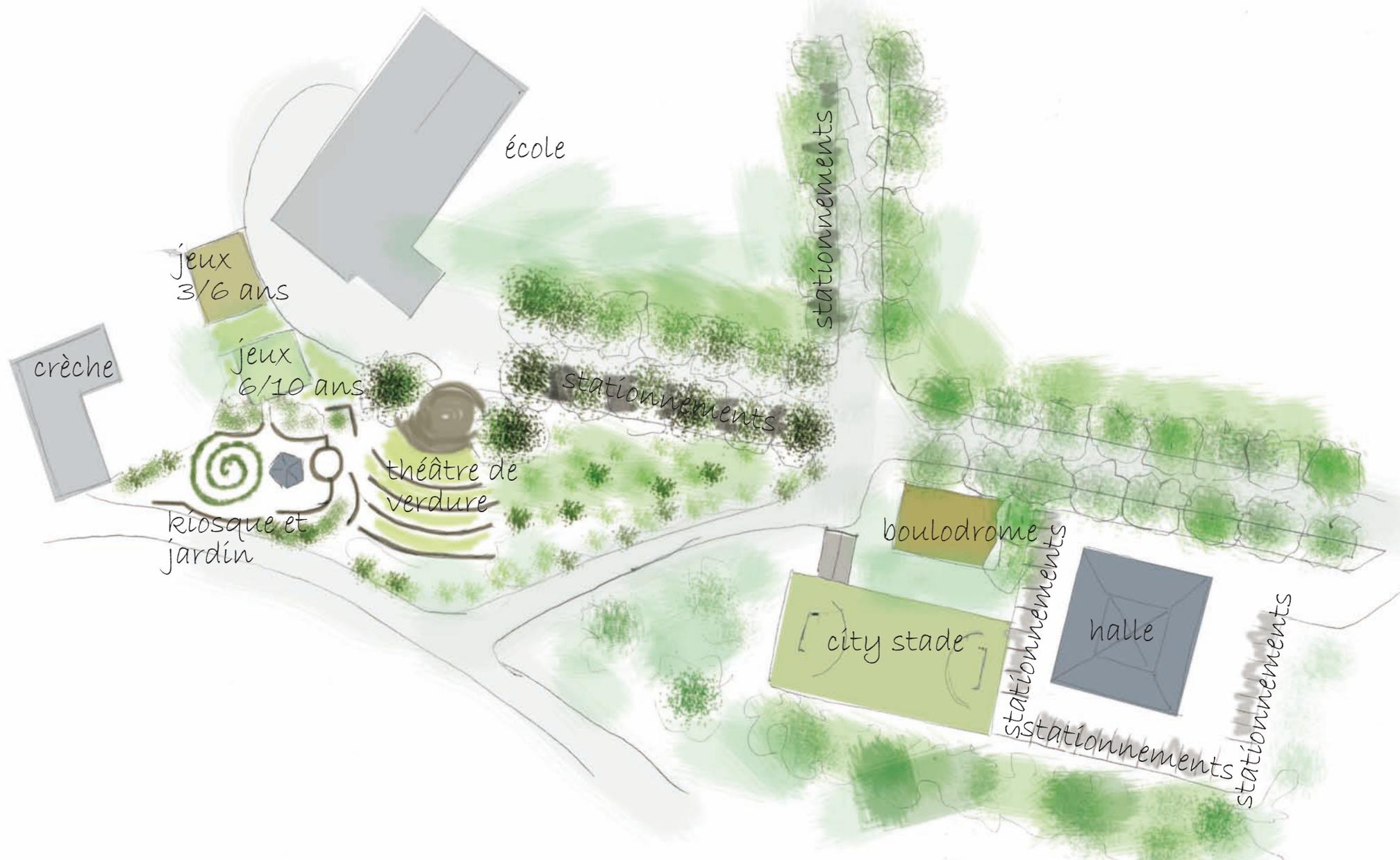


Croquis d'ambiance : remise en état du kiosque, ouverture visuelle sur ce dernier par défrichage et entretien des plantations et création d'un théâtre de verdure avec des gradins en pierre sèche



Théâtre de verdure à Morlaix

# Proposition d'aménagement global du site du Pouech



# Bilan

---

Concernant l'aménagement du **site du Pouech**, une réflexion globale doit être menée pour réaliser des aménagements complémentaires.

L'intervention d'un maître d'œuvre spécialisé dans les aménagements urbains et paysagers permettra de dessiner un espace public de qualité, au niveau de la place, du mail de platanes et des jeux d'enfants. La réflexion devra être élargie en prenant en compte la future halle, le boulodrome et les stationnements pour que les aménagements soient cohérents.

Pour le city stade, la commune doit se positionner sur le maintien ou non du «socle» du terrain de tennis, en prenant en compte les points abordés page 8 de ce dossier, à savoir l'accès, l'intégration paysagère et la nature du sol.

Dans l'objectif de déposer une demande de financements DETR 2021, il est possible de se rapprocher d'une entreprise qui installe des city stade afin de recueillir son avis sur la faisabilité du projet. A partir de là, la commune devra faire réaliser des devis concernant l'installation de l'équipement, les travaux de démolition éventuels, de création de rampe d'accès si nécessaire... qui serviront de base à la demande de financement.

Pour le **site de la Calquère**, la commune doit se positionner sur la modification du terrain de foot et son implantation (l'option de foot à 8 semble être celle qui répond le mieux aux attentes - voir page 7).

Pour ce projet, la commune devra faire appel à un maître d'œuvre pour l'organisation du site, l'implantation du terrain de foot, du pumptrack et l'aire de stationnement ainsi que la création de vestiaires.

## Procédure pour le choix d'une équipe de maîtrise d'œuvre :

Si les honoraires de l'équipe de maîtrise d'œuvre sont estimés inférieur à 40 000.00 euros, la commune peut réaliser une simple consultation. Au delà de ce seuil, un marché à procédure adapté (MAPA) devra être mis en place.

Les honoraires de maîtrise d'œuvre sont calculés sur le montant hors taxe des travaux donc, si on estime que l'équipe de maîtrise d'œuvre émargera sur un taux de 12%, cela correspond à une enveloppe de travaux autour de 330 000.00 € HT.



**09**

**Ariège**

**c | a.u.e**

Conseil d'architecture, d'urbanisme  
et de l'environnement

26 bis Avenue du stade  
BP 60023 - 09001 Foix Cedex  
Tél. : 05 34 09 78 30  
caue.ariège@orange.fr

**[www.caueariège.org](http://www.caueariège.org)**